

Construire sur terrain familial

Par Antony carduccio, le 01/02/2017 à 09:06

Bonjour

j'aimerai avoir vos avis, et vos conseils

Je souhaite construire sur le terrain de ma mère, Je suis le seul héritier J'ai actuellement 30 ans, ma mère 50 ans,

C'est un projet d'agrandissement . Démolir le garage pour réaliser un local pour mon activité professionnel et un logement personnel

sur ce terrain il ya actuellement une maison familiale ...

j'aimerai savoir quels sont les solutions pour construire sur ce terrain

On me parle de faire une division parcellaire (ce qui donnera une parcelle pour moi et une pour ma mere - mais aussi deux taxe d'habitation ...)

On me parle aussi de SCI (j'apporterai l'argent - crédit personnel pour la construction et ma mere le terrain et la construction existante)

De créer une copropriété

D'autre bail à la construction

j'avoue être perdu ... Si je peux éviter des frais inutile de géomètre expert ... et surtout le plus avantageux pour la succession étant le seul enfant ...

je vous remercie pour votre aide

Par Antony carduccio, le 20/02/2017 à 16:41

Bonjour

je me permets de relancer le post

merci

Par youris, le 20/02/2017 à 19:45

bonjour,

si vous construisez sur le terrain appartenant à votre mère, le bien construit appartiendra à votre mère et,en outre, vous aurez du mal à obtenir un crédit pour un bien qui ne vous appartiendra pas.

la solution la plus simple, à mon avis, c'est que votre mère vous vende une parcelle de son terrain.

salutations